Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 1926 dans la Salle du Sénat à Lausanne

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1926)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

du 27 juin 1926 dans la Salle du Sénat à Lausanne

Le Président central, M. S. Righini, ouvre l'Assemblée à 11 heures. Selon la liste de présence le Comité central et 48 membres actifs y prennent part.

Pendant l'année écoulée sont décédés les membres actifs Hans Widmer (Berne), Louis Chatillon (Genève), les collègues Carlos Schwab et Felix Valloton, ainsi que le Prof. Ernest Röthlisberger à Berne, qui s'est acquis bien des mérites de notre Société. Le Président leur fait des adieux honorables et l'assemblée se lève en leur honneur.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale, paru dans l'Annuaire 1925 et dont la lecture n'est pas demandée, est approuvé.

Comme pour l'Assemblée des délégués de la veille, sont élus scrutateurs MM. Martin (Vaud) et Holzmann (Zurich).

Sur la proposition Blöchlinger l'assemblée se déclare d'accord que les discussions aient lieu en français et que les traductions ne se fassent que sur demande spéciale.

Le compte rendu annuel lu en français par A. Blailé est approuvé.

Les teneurs du procès-verbal de l'Assemblée des Délégués, Eugène Bouvier (Neuchâtel) et J. Ritzmann (Zurich) lisent, chacun dans sa langue, leurs procès-verbaux, qui sont approuvés.

A la place du Caissier central, C. Liner, qui a dû quitter l'assemblée, A. Blailé donne lecture du rapport sur l'état de la Caisse centrale. Le dit rapport est publié dans le présent bulletin.

Lecture est donnée du rapport des vérificateurs des comptes Blöchlinger, St-Gall et Tschudy, St-Gall, ce dernier a substitué dans ses fonctions le vérificateur welche Buchs, Fribourg, empêché. Sur la proposition des vérificateurs l'Assemblée générale donne décharge au Caissier central. Le Président remercie le caissier et son frère M. le directeur de banque, G. Liner, à St-Gall, pour l'administration exemplaire de notre caisse, de même il remercie les vérificateurs des comptes.

Les vérificateurs actuels Blöchlinger et Buchs sont réélus. En vue des expériences récentes le nombre des remplaçants est augmenté à trois, sont élus Néri (Genève), Perrin (Neuchâtel), Schnider (Zurich).

Conformément à la décision de l'Assemblée des Délégués la cotisation annuelle pour la caisse centrale est maintenue à fr. 10.—. Pour la Section de Paris la cotisation exceptionnelle de fr. 2.— pour les membres actifs et fr 10.— pour les membres passifs est maintenue. Quant à la Section de Munich la cotisation ordinaire est de nouveau en vigueur. Une proposition de Genève concernant la coti-

sation sera examinée par le Comité central, après la décision de l'Assemblée des Délégués.

Le Budget 1926/1927 — publié tel quel dans le bulletin présent — est approuvé.

La proposition de la Section de Berne: modification de l'article 36 des Statuts dans le sens que le nombre minimum exigé pour la fondation d'une section soit augmenté de 5 à 12 membres, a été repoussée lors du vote des sections avec 21 contre 13 votes de section. Par contre la proposition de la Section de Neuchâtel jointe à son vote de refus, de ne tolérer *qu'une* section par canton est approuvée.

Le Président donne lecture du compte-rendu du Comité central et on discute premièrement la question de nos moyens de publicité. Le désir ayant été maintes fois manifesté de créer un contact plus intime entre les membres que celui qui est possible par le moyen de l'annuaire et des rares bulletins, la question s'élève si nous devons revenir à l'ancienne forme du journal. Par des raisons d'ordre financier, il est impossible de publier plus fréquemment les bulletins à côté de l'annuaire. L'Assemblée générale laisse du Comité central de soin d'examiner cette question et de prendre une décision. Pour ce qui concerne l'exposition proposée de l'art décoratif, elle ne pourra être prise en vu que pour 1927 étant donnée la préparation soignée qu'elle exige. Notre but principal doit être que cette exposition s'adapte le plus complètement possible à notre conception artistique. Elle doit tenir compte de l'art décoratif dans la plus grande mesure possible et ne pas toucher les domaines le l'art industriel et professionnel.

Le Comité central n'a pas perdu de vue le beau projet d'une maison de retraite pour les artistes, exposé par Trachsel. Il continue à poursuivre cette affaire, mais il se rend toujours plus compte que la réalisation de cette pensée exigera de gros moyens, très difficiles à se procurer. Un rapport de Huggeler, président de la Section de Paris, sur la maison de retraite des artistes du Théâtre français à Pont-aux-Dames, donne de très intéressants éclaircissements à ce sujet. Le Werkbund nous demande une subvention du concours préparé par lui pour obtenir des esquisses pour prix de sport (statuettes). Le Comité central a consenti de prêter notre concours ainsi qu'une subvention financière, pourvu que les conditions formelles qu'il y mettait soient remplies.

A l'occasion de la fixation de la cotisation modeste de fr. 10.— pour la Caisse centrale le Président croit opportun de rappeler les divers avantages qui ont joints à cette cotisation: 1° Qualité de membre d'une société considérée; 2° Droit de pouvoir envoyer des œuvres aux expositions de la Société (Jury); 3° Entrée libre dans tous les Musées en Suisse; 4° Avantages pour l'entrée dans les expositions

artistiques; 5° Journal ou annuaire et bulletins; 6° Droit de consulter notre conseiller juridique; 7° Caisse de secours et de maladies.

Candidats. L'Assemblée admet par vote individuel 11 candidats. Voir la liste dans le procès-verbal allemand.

L'Assemblée approuve le refus d'un candidat de la Section de Munich, proposé par l'Assemblée des Délégués. Sa légitimation (Salon des Artistes français) n'est pas reconnue. Le candidat de la section de Soleure rend nécessaire le vote. Le Président demande si le vote doit être ouvert, ou si dans ce cas spécial le vote secret est demandé. L'Assemblée se décide à l'unanimité pour le vote ouvert. Des 55 votants 35 votent *pour* l'acceptation et 16 contre, la majorité nécessaire de $^2/_3$ serait 36 votes, par conséquent le candidat est refusé.

Le Comité central présente la déclaration suivante, lue par M. Albrecht Mayer en allemand et par M. Blailé en français:

«Le Comité central a pris connaissance avec profond regret d'une satyre de M. A. J. Welti et désavoue le manque d'égard et de tact dont il est usé vis-à-vis de notre dévoué Président et de notre Société. Le Comité central a discuté sérieusement de faire la proposition à l'Assemblée générale selon l'article 13 de nos statuts, et d'exclure M. Welti. Mais sur le désir formel et généreux de notre Président, M. Righini, que cette affaire ne soit pas traitée avec cette rigueur, les membres du Comité central se contentent d'exprimer notre indignation et notre blâme et nous croyons être l'interprête de tous les collègues présents».

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la manière de procéder du Comité central et soutient le vote de blâme exprimé.

Le Président central rappelle que la «Confédération des Travailleurs Intellectuels» s'est dissoute. Notre Société doit de la reconnaissance à M. Jeanneret, comme fondateur et à M. Blailé, notre représentant, pour leur travail accompli. Le 3 du juin de l'année courante a eu lieu à Zofingue la fondation de la Confédération Suisse des Artistes, dont outre la G. S. M. B. A. font partie les trois sociétés suivantes: Schweiz. Tonkünstlerverein, Schweiz. Musikpädagogischer Verband, Schweiz. Schriftstellerverein. M. Stauffer qui fait partie de la Confédération des Artistes informe sur les buts de cette nouvelle Confédération. L'Assemblée générale approuve l'entrée dans la Confédération, sous garantie que l'autonomie de notre Société soit absolument sauvegardée.

Divers. Le Comité central est autorisé à résilier le contrat avec «Pro Campagna».

La Section de Genève exprime le désir de donner occasion aux jeunes artistes de participer sous jury aux expositions internationales, auxquelles la Suisse prend part, et cela en dehors des artistes invités.

La Section de Genève accepte la proposition Bohny de permettre, s'il y a de la place, à un ou deux artistes jeunes, proposés par les sections sous leur propre responsabilité, de soumettre leurs œuvres au jury. L'Assemblée générale approuve cette proposition et charge le Président central de l'appuyer.

M. Métein rappelle que les S. F. F. ont accordé des réductions des tarifs pour la visite de l'Exposition Belge à Berne, tandis qu'ils ont refusé nos demandes de réduction pour les Expositions Nationales. Il prie le Comité central de présenter une pétition dans cette affaire pour obtenir au moins un traitement égal de nos entreprises nationales avec celles de l'étranger.

Informée que deux vétérans méritoires — Girardet et Trachsel — sont tombés gravement malades, l'Assemblée générale ordonne de leur envoyer télégraphiquement les meilleurs vœux et salutations.

Clôture des discussions à 12 h. 15. R. W. H.

XIIIe Exposition de notre Société avec section »Art Décoratif«

Décembre 1927 au Kunsthaus Zurich

Selon la décision de la dernière Assemblée générale notre Exposition de l'année 1927 s'enrichira d'une importante section d'art décoratif. Le Comité central est chargé de l'exécution.

Cet élargissement de la future exposition formera une revue de ce que peut être produit grâce à une haute conception de l'art décoratif. De nombreux membres notoires de notre Société sont passés maîtres en ces disciplines.

L'Exposition se composera des sections suivantes: peinture et sculpture décorative, vitraux, orfèvrerie (pièces uniques conçues et exécutées par l'artiste).

Le règlement de l'exposition sera expédié à nos collègues en temps utile.

Nous avons le plaisir de vous informer que la Kunstgesellschaft de Zurich mettra à la disposition toutes les localités d'exposition du Kunsthaus, ce qui est sans doute de bonne augure pour notre entreprise. Nous prions nos collègues de réserver leurs meilleurs travaux à cette manifestation importante.